



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2020-106

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2020

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2020-08-06-006 - Arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0724 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Sennevoy-le-Bas (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2020-08-06-006

Arrêté PREF/DCL/BRE/2020/0724 portant nomination des
membres de la commission de contrôle chargée de la
régularité des listes électorales de la commune de
Sennevoy-le-Bas



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

BUREAU DES REGLEMENTATIONS
ET DES ELECTIONS

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/0724
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Sennevoy-le-Bas**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0001 du 6 janvier 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Françoise FUGIER, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF/DCL/BCL/2020/0474 du 10 juin 2020 instituant une délégation spéciale dans la commune de Sennevoy-le-Bas ;

VU l'arrêté n°PREF/SPAV/2020-0028 du 24 juillet 2020 portant convocation des électeurs de la commune de Sennevoy le bas en vue des élections municipales partielles intégrales ;

VU les propositions de la délégation spéciale ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne,

Préfecture de l'Yonne - Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 AUXERRE CEDEX
tél. 03 86 72 79 89 - www.yonne.gouv.fr

A R R E T E

Article 1er : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Représentant de la délégation spéciale	Délégué de l'administration	Délégué TJ	Représentant suppléant de la délégation spéciale	Suppléant Délégué de l'administration	Suppléant Délégué du TJ
Sennevoy-le-Bas	Gérard GUILLAUDIN	Eric BERGER	Laurent DELMOTTE	Denise ORSINI	Claude NESSI	Jacques GILBERT

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et la délégation spéciale de la commune de Sennevoy-le-Bas sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à AUXERRE, le 6 août 2020

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Françoise FUGIER